

Conseil restreint de l'Institut
Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
Séance du 7 juillet 2026

DÉLIBÉRATION n°2026-07-07-1

Portant approbation du référentiel de direction et des missions pédagogiques rémunérées
année universitaire 2026-2027

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-1, L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 ;
Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université et notamment ses articles 23, 25 et 37 ;
Vu la délibération du conseil d'établissement de CY Cergy Paris Université approuvant les statuts de l'IEP ;
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye ;

Considérant la nécessité d'actualiser et clarifier les modalités de rétribution des missions assumées par les enseignants de l'Institut, il est proposé au conseil restreint d'approuver le référentiel de direction et des missions pédagogiques rémunérées pour l'année universitaire 2026-2027.

Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 10	Pour : 10
Nombre de membres présents : 9	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 1	Abstentions : 0
Membres absents et non représentés : 0	Non-participation : 0

Le conseil approuve le référentiel de direction et des missions pédagogiques rémunérées pour l'année universitaire 2026-2027.


Emmanuel Blanchard
Président de séance

Conseil restreint de l'Institut
Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
Séance du 7 juillet 2026

DÉLIBÉRATION n°2026-07-07-2

Relative au recrutement d'enseignants vacataires au titre de l'année universitaire 2026-2027

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-1, L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 ;
Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université et notamment ses articles 23, 25 et 37 ;
Vu la délibération du conseil d'établissement de CY Cergy Paris Université approuvant les statuts de l'IEP ;
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye ;

Considérant que le Conseil de ce jour est appelé à se prononcer sur le recrutement d'enseignants vacataires au titre de l'année universitaire 2026-2027.

Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 10	Pour : 10
Nombre de membres présents : 9	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 1	Abstentions : 0
Membres absents et non représentés : 0	Non-participation : 0

Le Conseil approuve le recrutement des enseignants vacataires appelés à intervenir au titre de l'année universitaire 2026-2027, tels que mentionnés en annexe à la présente délibération.

Emmanuel Blanchard
Président de séance